

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°17c

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour l'aménagement et l'amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du Théâtre

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa volonté d'entretenir, de moderniser et de pérenniser ses équipements culturels, la Ville poursuit les interventions nécessaires au bon fonctionnement du Théâtre, équipement culturel majeur de Tulle.

Il est ainsi proposé d'aménager la fenêtre de la salle des projectionnistes afin d'améliorer les conditions de ventilation et de traitement climatique du local, tout en remplaçant l'installation existante devenue obsolète.

L'intervention, conçue de manière à limiter son impact sur le bâtiment et à préserver son évolutivité, comprend notamment la pose d'un nouveau châssis, la neutralisation de l'ancienne installation de climatisation, le raccordement électrique et les adaptations nécessaires.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la démarche de la Ville visant à maintenir la qualité de ses équipements culturels, améliorer leurs conditions d'utilisation et assurer leur pérennité.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 693,76 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour
Monsieur Florent PLAS ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif à l'aménagement et l'amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du Théâtre dont le montant s'élève à 5 693,76 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

DAFC - 23002026



Théâtre Municipal

Aménagement et amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

DAFC - 29092026





A Tulle, le 01 OCT. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que le théâtre, concerné par l'aménagement et l'amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes, pour lequel la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

Plan de financement

Aménagement et amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du Théâtre de Tulle

Partenaires	Financement	%
Département	1 423,44 €	25,00%
Part Ville	4 270,32 €	75,00%
Total HT	5 693,76 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

<u>Demande de subvention</u>					
<u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Aménagement et amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du Théâtre de Tulle	6 832,51 €	5 693,76 €	1 423,44 €	25,00%	2ème semestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.



Aménagement et amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du Théâtre de Tulle

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'utilisation et de fonctionnement de la salle des projectionnistes du théâtre, il est proposé de procéder à l'aménagement de la fenêtre existante afin d'intégrer un dispositif permettant notamment d'améliorer les conditions de ventilation et de traitement climatique du local.

La proposition présentée prévoit l'installation d'un châssis de type « Windows » dans la fenêtre de la salle des projectionnistes.

Le dispositif serait intégré directement dans l'encadrement existant de la fenêtre, réalisé en cloison sandwich.

L'installation est conçue de manière à être démontable en fin de vie, ce qui permet de limiter l'impact de l'intervention sur le bâtiment et de préserver la possibilité d'une évolution ultérieure de l'aménagement.

La solution proposée ne prévoit pas de modification significative de la façade ni de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

- la mise en place du nouveau châssis dans l'encadrement de la fenêtre existante ;
- l'intégration du dispositif dans la cloison sandwich ;
- la neutralisation et l'évacuation de l'ancienne installation de climatisation à eau perdue
- le raccordement de la nouvelle alimentation électrique sur le réseau électrique existant
- les adaptations et finitions nécessaires à la bonne intégration de l'installation.

L'objectif est de réaliser une intervention limitée, sans modification lourde de la structure ou de l'aspect extérieur du bâtiment.

Cette intervention doit permettre :

- d'améliorer les conditions de travail et d'utilisation de la salle des projectionnistes ;
- de remplacer une installation ancienne par une solution adaptée aux besoins actuels ;
- de rationaliser les équipements techniques existants ;
- de limiter les interventions sur la façade du bâtiment ;
- de conserver une solution démontable et évolutive.

Elle s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration du fonctionnement des équipements communaux et de pérennisation du bâtiment.

Le coût de l'opération est fixé à 5 693,76 € HT.

MAS Magalie

De: LAFAIRE Delphine
Envoyé: mercredi 9 septembre 2026 16:38
À: MAS Magalie
Objet: TR: BON DE COMMANDE TRAVAUX THEATRE
Pièces jointes: BC INVS260149.pdf

De : LAFAIRE Delphine
Envoyé : mercredi 9 septembre 2026 16:02
À : limousin.exploitation@dalkia.fr
Cc : 'bertrand.auneau@sn-lempreinte.fr' <bertrand.auneau@sn-lempreinte.fr>; GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>
Objet : BON DE COMMANDE TRAVAUX THEATRE

Bonjour
Je vous prie de trouver ci-joint un bon de commande.
Bonne réception.



Delphine LAFAIRE

Secrétariat - Comptabilité
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



ville2tulle



BON DE COMMANDE

N° INVS260149

Tulle, le 03/08/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail

CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant

obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du service.

Dalkia groupe EDF

Rue Jean Mermoz

87220 FEYTIAT

Informations pour le service facturation de l'entreprise

N° engagement : **INVS260149**

Service **INVS1**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget **21192720700012 - Ville de Tulle**

Adresse de livraison

10 Rue Félix Vidalin CS 30 125

19012 TULLE CEDEX

Adresse de facturation :

Service Finances

Mairie de Tulle

10 Rue Félix Vidalin CS 30125

19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet

C26134145-1 - Implantation climatiseur Théâtre de TULLE

Fourniture et pose de climatiseurs

Reféren	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	Implantation climatiseur Théâtre de TULLE Fourniture et pose de climatiseurs	1,0000	5 693,7600	5 693,76	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Total H.T.	Total Remise	Total T.V.A	Total T.T.C.
5 693,76	20,00 %	1 138,75	6 832,51	5 693,76	0,00	1 138,75	6 832,51

Observations

Contact de la commande

Martine Cambou - 05 55 21 73 67 - martine.cambou@ville-tulle.fr

L'Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOLLY.



COMMUNE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19000 TULLE
SIREN : 211 927 207

Ci-après dénommé « le Client »

Adresse de correspondance

rue Jean Mermoz
87220 FEYTIAT

Ci-après dénommé « l'Entreprise »

Nous contacter

E-mail : limousin.exploitation@dalkia.fr
Téléphone : 05 55 30 06 60

Nos références

Projet : FA0066174Y
Affaire : A00018944C

COMMUNE DE TULLE
A l'attention de M. GENESTE Pierre
10 RUE FELIX VIDALIN
19000 TULLE

Implantation climatiseur

Theatre de Tulle "L'empreinte"

Adresse du site du chantier
Theatre de Tulle "L'empreinte"
8 QUAI
de la république
19000 TULLE

DALKIA
SA au capital de 220 047 504,00 euros
204 Rue Sadi Carnot
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

SIRET : 456 500 537 06585
RCS : LILLE METROPOLE
Code APE : 3530Z
TVA Intracommunautaire : FR42456500537



5213 - 5232 - 5312
Chauffage gaz-fuel / Pompe à chaleur et
Groupe Froid / VMC en habitat individuel,
collectif et tertiaire.

1 - PROPOSITION DÉTAILLÉE



Nous proposons d'installer un climatiseur de type « Windows » dans la fenêtre de la salle des projectionnistes. L'ensemble sera intégré dans l'encadrement de la fenêtre en cloisons sandwich et sera démontable en fin de vie, sans impact sur la façade ou l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Les travaux comprendront la neutralisation et l'évacuation de l'ancienne climatisation à eau perdue, ainsi que le raccordement de la nouvelle alimentation électrique sur le réseau existant.

Nous vous demandons de bien vouloir conserver et mettre en lieu sûr les éléments déposés pour son intégration.

Designation	Unité	Qté	PU	Total HT
Fourniture et pose climatiseur.	ens	1,00	5 693,76	5 693,76 €
Fourniture et pose de climatiseur de type Window "froid seul" climatiseur ASW-12BI ou techniquement équivalent Puissance frigorifique nominale : 3,70 kW Puissance absorbée en froid : 1,03 kW SEER / Classe énergétique : 5,40 / A Consommation annuelle en froid : 240 kWh/an Plage de fonctionnement en froid (air extérieur) : +16 à +43 °C Débit d'air côté intérieur (petite/grande vitesse) : 380 / 480 m³/h Niveau de pression sonore intérieure (min/max à 1 m) : 46 / 50 dB(A) Niveau de puissance sonore intérieure max : 59 dB(A) Débit d'air côté extérieur : 1200 m³/h				

Adresse du site du chantier
Theatre de Tulle "L'empreinte"
8 QUAI
de la république
19000 TULLE

DALKIA
SA au capital de 220 047 504,00 euros
204 Rue Sadi Carnot
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

SIRET : 456 500 537 06585
RCS : LILLE METROPOLE
Code APE : 3530Z
TVA Intracommunautaire : FR42456500537



5213 - 5232 - 5312
Chauffage gaz-fuel / Pompe à chaleur et
Groupe Froid / VMC en habitat individuel,
collectif et tertiaire.



Devis N° C26134145-1

21 JUILLET 2026

Page : 3 / 11

Niveau de pression sonore extérieure (min/max à 1 m) : 54 / 58 dB(A)
Niveau de puissance sonore extérieure max : 65 dB(A)
Diamètre condensats : 12 mm
Déshumidification : 1,60 l/h
Précharge d'usine R32 : 0,63 kg / 0,43 TqCO2
Dimensions (HxLxP) : 428 x 660 x 700 mm
Poids : 50 kg
Disjoncteur de protection : 10 A
Câble d'alimentation puissance : 3G1.5 mm²
Alimentation : 230V - 1 Ph - 50Hz

Adresse du site du chantier
Theatre de Tulle "L'empreinte"
8 QUAI
de la république
19000 TULLE

DALKIA
SA au capital de 220 047 504,00 euros
204 Rue Sadi Carnot
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

SIRET : 456 500 537 06585
RCS : LILLE METROPOLE
Code APE : 3530Z
TVA Intracommunautaire : FR42456500537



5213 - 5232 - 5312
Chauffage gaz-fuel / Pompe à chaleur et
Groupe Froid / VMC en habitat individuel,
collectif et tertiaire.

2 - SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Total HT	5 693,76 €
TVA (20,00 %)	1 138,75 €
Total TTC	6 832,51 €

Six mille huit cent trente-deux euros et cinquante-et-un cents

3 - DÉLAI DE RÉALISATION

- ▶ **Délai d'approvisionnement : 1 mois**
- ▶ **Durée des travaux : 1 semaine(s)**

Le planning sera confirmé et optimisé à la réception de votre commande.

4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

- ▶ **Ce devis est gratuit**
- ▶ **Validité de la présente offre : 1 mois à partir de la date d'émission du devis**
- ▶ **Délai de règlement : 30 jours à date d'émission de la facture**
- ▶ **Pénalités de retard de règlement : Taux BCE + 10 points l'an au prorata temporis de l'échéance**

Non compris : Toute autre prestation non définie dans le présent devis. En particulier, sont exclus les frais éventuels concernant les procédures de confinement et de retrait de l'amiante présent sur l'installation, DALKIA ne pouvant être tenu responsable des coûts et retards éventuels entraînés par ces procédures et travaux spécifiques.

5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

[CEE] COUP DE POUCE RESIDENTIEL ET TERTIAIRE 6ème Période (à compter du 01/01/2026)

L'Arrêté du 27 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie a créé un nouveau Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » bonifiant les opérations d'économies d'énergie liées à certaines fiches d'opérations standardisées, auquel DALKIA a adhéré à partir du 1er septembre 2022.



Adresse du site du chantier
Theatre de Tulle "L'empreinte"
8 QUAI
de la république
19000 TULLE

DALKIA
SA au capital de 220 047 504,00 euros
204 Rue Sadi Carnot
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

SIRET : 456 500 537 06585
RCS : LILLE METROPOLE
Code APE : 3530Z
TVA Intracommunautaire : FR42456500537



5213 - 5232 - 5312
Chauffage gaz-fuel / Pompe à chaleur et
Groupe Froid / VMC en habitat individuel,
collectif et tertiaire.

Contractualisation départementale 2026

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : Aménagement et amélioration de la fenêtre de la salle des projectionnistes du
Théâtre de Tulle

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : 2^{ème} semestre 2026
- Réalisation technique : 2^{ème} semestre 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 100 % au 4^{ème} trimestre 2026 soit 1 423.44 € au titre de l'acompte 1 et solde.